



## Louer une maison au milieu d'un parking d'immeuble

Par **Thierryd44**, le **24/12/2015 à 14:15**

Bonjour.

J'habite dans une copropriété importante. Nous avons un gardien d'immeubles qui logeait dans une maison de plein pied construite au milieu de ce qui était la cour à l'origine, mais qui est devenu un parking officialisé par des décisions d'AG de copropriété.

Aujourd'hui, il n'y a plus de gardien, et certains copropriétaires souhaiteraient la louer.

la maison est cernée de places de stationnement. Elle est enclavée, donc sans accès direct à la rue, ce qui oblige à traverser le parking pour sortir, et même pour récupérer son courrier, car la boîte aux lettres sera à l'entrée du parking.

Je ne suis pas d'accord avec cette proposition, car c'est totalement invivable d'habiter dans de telles conditions, et je me demande même si ce serait légal.

Merci d'avance si vous pouvez m'apporter des éléments de réponses à mes interrogations.

Par **youris**, le **24/12/2015 à 14:26**

bonjour,

invivable est un qualificatif subjectif, comme tout bailleur il appartient à la copropriété de proposer à la location un logement décent selon le décret 2002-120.

de vos indications, rien ne permet de dire que le logement proposé serait indécent, logement qui d'ailleurs a été occupé par un gardien.

mais vous avez tout à fait le droit de voter contre cette proposition à la prochaine A.G.

Salutations